Démarche : DAAF 974 / Demande de dérogation - Zones Réglementées Aethina

tumida

Organisme : Service de l'Alimentation - Pôle SPAE _ IAHP

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Dans le cadre de la gestion de crise Aethina tumida, les arrêtés préfectoraux délimitant les zones réglementées interdisent les déplacements de ruches, peuplées ou non, d'abeilles, de reines, de bourdons, du matériel d'apiculture et de produits d'apiculture à partir de ou vers les zones. Toutefois, l'obtention des dérogations sont possibles.

Cette démarche concerne les demandes de dérogation pour :

- le déplacement de HAUSSES DE RUCHE vers et en zone réglementée;
- la RÉCOLTE DE MIEL en zone réglementée.

Arrêtés préfectoraux définissant les Zones Réglementées disponibles sur : https://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/arrete-d-interdiction-de-circulation-de-ruches-et-materiel-apicole-secteur-de-a2990.html

Tout mouvement:

- à partir des zones de protection (ZP) vers des zones de surveillance (ZS);
- à partir de ZP ou ZS vers le reste du territoire de l'île;
- entre exploitations de propriétaires différents;

SONT STRICTEMENT INTERDITS.

Tout déplacement de ruches, peuplées ou non, d'abeilles, de reines, de bourdons, du matériel d'apiculture et de produits d'apiculture en zone réglementée nécessite une dérogation accordée par la DAAF Dans le cadre de la gestion de crise Aethina tumida, les arrêtés préfectoraux délimitant les zones réglementées interdisent les déplacements de ruches, peuplées ou non, d'abeilles, de reines, de bourdons, du matériel d'apiculture et de produits d'apiculture à partir de ou vers les zones. Toutefois, l'obtention de dérogations sont possibles.

Cette démarche concerne les demandes de dérogation pour :

- le déplacement de HAUSSES DE RUCHE vers et en zone réglementée;
- la RÉCOLTE DE MIEL en zone réglementée.

UN SEUL lieu de départ/récolte possible par demande pour une ou plusieurs destinations si besoin.

Un demandeur peut réaliser plusieurs demandes de dérogation.

DAAF 974 / Demande de dérogation - Zones Réglementées Aethina tumida Vos ruches devront OBLIGATOIREMENT avoir été contrôlées par la DAAF avant toute délivrance de dérogation.

Avant toute demande de dérogation, vous devez déclarer tous les emplacements de vos ruchers via la démarche :

DAAF 974 / Recensement et localisation des ruchers 2022

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/daaf974-ruchers2022

Quel type de dérogation d Vous devez réaliser une no	demandez vous? ouvelle demande pour chaque type de dérogation	
	able, une seule valeur possible AUSSES DE RUCHE vers et en zone réglementée	
☐ la RÉCOLTE DE MIEL e	n zone réglementée	
Vos ruches ont-elles déjà de Cochez la mention applic Dui	été inspectées par une équipe de la DAAF en 2022? able	
Non		
DEMANDEUR - P	Propiétaire des ruches	
NOM ou Raison Sociale du	u demandeur	
PRENOM du demandeur		
SIRET [
Dénomination [
Forme juridique [
NAPI du propriétaire des Numéro d'apiculteur indic	ruches qué sur votre récépissé de déclaration annuelle	
Téléphone du demandeur		
	démarche DAAF 974 / Recensement et localisation des ruchers 2022 dérogation, vous devez déclarer tous les emplacements de vos ruchers via la démar	rche
DAAF 974 / Recensement	et localisation des ruchers 2022	
https://www.demarches-si	mplifiees.fr/commencer/daaf974-ruchers2022	

DAAF 974 / Demande de dérogation - Zones Réglementées Aethina tumida
Date prévisionnelle du début des opérations
LIEU DE DEPART
Mouvements possibles Une dérogation à l'interdiction de mouvement est possible pour :
 à l'intérieur de la zone de protection (ZP) à l'intérieur de la zone de surveillance (ZS) à partir de la ZS vers la ZP A partir du reste du territoire de l'île (hors zone) vers la ZP A partir du reste du territoire de l'île (hors zone) vers la ZS
Tout mouvement : - à partir des zones de protection (ZP) vers des zones de surveillance (ZS); - à partir de ZP ou ZS vers le reste du territoire de l'île; - entre exploitations de propriétaires différents; SONT STRICTEMENT INTERDITS.
Précision sur l'objet de la demande Concernant les HAUSSES, seules les NEUVES et celles D'OCCASION APPARTENANT A VOTRE EXPLOITATION son autorisées.
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Déplacement de hausses neuves
Déplacement de hausses d'occasion
Extraction du miel sur site et conditionnement
Déplacement des hausses/cuves vers une miellerie
Nombre de ruches concernées par la demande pour la pose de hausses ou pour l'extraction de miel
Type de lieu de départ Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Domicile
Siège de l'exploitation
☐ Magasin
Rucher vous appartenant
Adresse complète du lieu de départ
Précisions de l'adresse (si nécessaire)

COORDONNEES GPS: Latitude

Format : -21,5555

DAAF 974 / Demande de dérogation - Zones Réglementées Aethina tumida
COORDONNEES GPS : Longitude
Format : 55,3333
LIEU(X) DE DESTINATION
- Lieu(x) de destination : Type de destination Pour le déplacement des hausses/cuves vers une miellerie : choisir AUTRE et saisir le NOM DE LA MIELLERIE destinataire
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible RUCHER
MIELLERIE SUR PLACE
Nombre à destination de cet emplacement REMPLIR pour la pose de HAUSSES
Adresse complète de cet emplacement de destination
COORDONNEES GPS : Latitude Format : -21,5555
COORDONNEES GPS : Longitude Format : 55,3333
Type de destination Pour le déplacement des hausses/cuves vers une miellerie : choisir AUTRE et saisir le NOM DE LA MIELLERIE destinataire
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible RUCHER
MIELLERIE SUR PLACE
Nombre à destination de cet emplacement REMPLIR pour la pose de HAUSSES
Adresse complète de cet emplacement de destination
COORDONNEES GPS : Latitude Format : -21,5555

DAAF 974 / Demande de dérogation - Zones Réglementées Aethina tumida

COORDONNEES GPS : Longitude Format : 55,3333
Type de destination Pour le déplacement des hausses/cuves vers une miellerie : choisir AUTRE et saisir le NOM DE LA MIELLERIE destinataire
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible RUCHER
MIELLERIE SUR PLACE
Nombre à destination de cet emplacement REMPLIR pour la pose de HAUSSES
Adresse complète de cet emplacement de destination
COORDONNEES GPS : Latitude Format : -21,5555
COORDONNEES GPS : Longitude Format : 55,3333
TRANSPORT
Moyen de transport
Immatriculation du véhicule de transport
Initiatriculation do venicole de transport
En cochant cette case, vous vous engagez à : - ce que le(s) rucher(s) de départ et/ou d'arrivée appartiennent uniquement à votre exploitation et qu'ils aient déjà été visités par une équipe diligentée par la DAAF; - réaliser un contrôle de l'ensemble des hausses et cadres avant leur déplacement et à signaler à la DAAF tout élémen suspect; - réaliser uniquement des transports fermés ou étanches directs vers les sites de destination, sans rupture de charge ne possibilité de retour en arrière; - respecter de manière stricte les mesures de biosécurité (ne pas visiter d'autres ruchers appartenant aux autres exploitations, ne pas transporter du matériel appartenant à d'autres exploitations apicoles).
Cochez la mention applicable Oui
Non

PIECES JUSTIFICATIVES

Pièces justificatives

DAAF 9/4 / Demande de dérogation - Zones Reglementées Aéthina tumida Pièce justificative à joindre en complément du dossier Pièce justificative
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Pièce justificative
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Pièce justificative
Commentaire éventuel